



Syndicat National « Force Ouvrière »
des Finances Publiques

Section d'Indre et Loire

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour en CAP locale pour établir la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2015.

Cette année encore, la baisse du nombre de postulants continue. Pour mémoire, 66 postulants pour 2013, 40 pour 2014 et 37 seulement pour 2015.

Depuis 2013, tous les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude participent au mouvement général de mutations de septembre, quelle que soit leur filière d'origine et **Les représentants FO-DGFIP** n'auront de cesse de le dénoncer.

La liste communiquée, laisse présager d'une nouvelle baisse des potentialités, division par 2!!!.

Le syndicat FO-DGFIP a déjà communiqué sur ce sujet les années passées comme il a inlassablement porté la revendication du maintien dans le département d'origine pour les promus de C en B, maintien largement connu sous le vocable "**droit au retour**" !

FO-DGFIP a été la seule organisation syndicale à **constamment** exiger le maintien de ce dispositif existant dans la Filière Gestion Publique et obtenu par elle lors du conflit de 1989 et à demander son extension aux agents de la Filière Fiscale.

La Direction Générale des Finances Publiques est restée sourde à cette revendication préférant, par manque d'imagination et surtout manque d'ambition, mettre en place un système dont la rigidité fait perdurer au-delà du supportable des situations sociales difficiles et la vacance d'emploi qui accentue la dégradation des conditions de travail. En effet, dès lors qu'un agent de catégorie C, promu B, participe au mouvement de mutation des B, son emploi en catégorie C est libéré et pourvu par mutation. En cas de refus, la seule solution retenue par l'administration est le reversement ALD en catégorie C du département. Tout est donc mis en oeuvre pour que les agents des Finances Publiques renoncent à ce mode de recrutement statutaire.

Nous n'osons pas imaginer que l'administration profite de la nette diminution des possibilités offertes par le plan de qualification pour dissuader de postuler un nombre toujours croissant d'agents.

Les représentants FO-DGFIP dénoncent la politique de régression sociale sans précédent que constituent ces modalités d'affectation. Ils dénoncent une volonté de l'administration de réduire le coût salarial et, en incitant à la diminution des postulants par tous moyens, d'afficher un taux de satisfaction plus élevé.

FO-DGFIP revendique toujours que tous les agents promus de C en B, par concours internes ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine.